

Mécanicien cycles

RNCP34346 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	252r
Formacode(s)	23635
Code(s) ROME	I1607
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	16/12/2019
Date d'échéance	16/12/2022

Certificateur(s)

ASS NATIONALE FORMATION AUTOMOBILE · SIRET : 78467149700385

CPNE des services de l'automobile

<https://www.services-automobile.fr/>

Partenaires habilités

21 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 21 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AUTO FORMATION SAVOIE	44987631700016	Former et organiser l'évaluation
CAMPUS DES METIERS 37	13002798000080	Former et organiser l'évaluation
CFA ACADEMIQUE DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG	18671553800044	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION OCCITANIE	13002247800551	Former et organiser l'évaluation
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	—	Former et organiser l'évaluation
CMA DE LA GIRONDE	13002792300163	Former et organiser l'évaluation
CMAR NOUVELLE AQUITAINE	13002792300015	Former et organiser l'évaluation
C.R.P. LADAPT	77569338501457	Former et organiser l'évaluation
CTRE FORMATION D'APPRENTIS ARTISANAT	18670223900101	Former et organiser l'évaluation
Faculté des Métiers CFA CMA d'Ille et Vilaine	18350021400063	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 21 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp34346-mecanicien-cycles/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le titre à finalité professionnelle « Mécanicien Cycles » a été créé par la Commission paritaire nationale de Mai 2005

sous la forme d'un Certificat de Qualification professionnelle. Conformément à l'accord paritaire national du 20 janvier 2004 et à l'avenant n° 71 du 3 juillet 2014 relatif aux classifications et aux qualifications professionnelles, à l'insertion et à la formation professionnelle, modifié par avenant n° 81 du 19 octobre 2016, étendu par arrêté du 21 mars 2017 (J.O. du 1er avril), un titre à finalité professionnelle

est une certification délivrée par la branche, attestant de l'acquisition des connaissances professionnelles nécessaires pour exercer un emploi correspondant à une qualification de branche.

A chaque qualification de branche est associé, sauf si la certification de la qualification ne peut être reconnue que par un diplôme d'Etat, ou sauf exception définie par la commission paritaire nationale, un titre à finalité professionnelle qui est mentionné à la rubrique "mode d'accès" de la fiche de qualification considérée. Le contenu de chaque titre à finalité professionnelle

est décrit dans un "référentiel", document de référence établi par l'ANFA. Le processus de création et de modification des référentiels du titre est fixé par délibération paritaire adoptée en commission paritaire nationale. Un accord paritaire national annexé à la convention collective définit les publics visés, les conditions d'obtention des titres à finalité professionnelle, et plus généralement les missions dévolues à l'ANFA pour la gestion du dispositif.

La Commission Paritaire Nationale décide, par délibération paritaire, de la création ou bien de la rénovation d'une fiche de qualification et engage l'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA) dans la conception du titre afférent. Ce projet est présenté par l'ANFA à un Groupe Technique Paritaire (GTP), composé de « référents qualification » désignés par les organisations patronales et syndicales de salariés pour avis et validation auprès de la CPN.

Un GTP spécifique à la filière est ainsi organisé, au minimum une fois tous les deux ans, afin d'étudier les évolutions du marché du travail et les impacts sur les besoins en compétence des professionnels du secteur.

Ces réflexions sont alimentées par les études réalisées par l'observatoire de la branche.

Le Mécanicien Cycles réalise des activités de maintenance des cycles. Le Mécanicien Cycles est positionné à l'échelon 3 dans la Convention collective des services de l'automobile N°3034.

ACTIVITÉS VISÉES

Le Mécanicien Cycles réalise :

Activités techniques :

- Réalisation de l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective relevant de l'entretien courant et périodique des cycles.

Les opérations de maintenance mentionnées ci-dessus sont réalisées dans le cadre de procédures prédéfinies. Elles peuvent nécessiter l'utilisation d'équipements adaptés.

- Assemblage et réglage des cycles neufs et occasions, visant la préparation à la route.
- Réalisation d'interventions d'un premier niveau de complexité portant sur les vélos à assistance électrique (VAE, vélomoteur...).
- Organisation et gestion de la maintenance :
- Organisation de la maintenance :
- Utilisation de la documentation technique,
- Agencement et entretien du poste de travail / de l'outillage,
- Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.
- Gestion de la maintenance :
- Établissement de tout document d'atelier utile,
- Conseils d'utilisation à la clientèle.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Identifier les éléments constitutifs du cycle et les éléments à assembler
- Préparer le cadre au montage, monter et régler les éléments de la direction et de la fourche
- Monter et régler les systèmes de freinage
- Monter et régler les roues
- Monter et régler les éléments de la périphérie, les équipements, et procéder aux finitions
- Réaliser les opérations de maintenance

sur le cycle

- Réaliser l'entretien courant et périodique du cycle
- Réaliser l'entretien

d'un Vélo à Assistance Electronique (VAE)

- Restituer le cycle et apporter les conseils sur l'entretien

Blocs de compétences

RNCP34346BC01 — Préparation et montage du cycle

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier les éléments constitutifs du cycle et les éléments à assembler
- Préparer le cadre au montage, monter et régler les éléments de la direction et de la fourche
- Monter et régler les systèmes de freinage
- Monter et régler les roues
- Monter et régler les éléments de la périphérie, les équipements, procéder aux finitions

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- mise en situation portant sur le montage et le réglage d'un cycle à partir d'un cadre nu. cette mise en situation est d'une durée de 3 h 00.

RNCP34346BC02 — Intervention après-vente cycles

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser les opérations de maintenance sur le cycle
- Réaliser l'entretien courant et périodique du cycle
- Réaliser l'entretien d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE)
- Restituer le cycle et

apporter des conseils sur l'entretien

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mise en situation portant sur la remise en état d'un cycle présentant sur la remise en état d'un cycle présentant un ou plusieurs dysfonctionnements . mise en situation d'une durée de 1 h 30.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le marché global (cycles et accessoires) représente 2,1 Milliard d'euros en 2018 pour 2,707 Millions de cycles vendus. La France reste le 3ème marché européen derrière l'Allemagne et le Royaume Uni. Le marché est actuellement porté par la progression importante du Vélo à Assistance Electrique (338 000 unités vendues en 2018, + 21 % par rapport à l'année précédente) qui permet de répondre à des besoins de mobilité mais qui se développe également sur les segments loisir et sport (Source : UNIVÉLO, Union Sport & Cycle 2018).

Plusieurs acteurs se partagent ce marché du commerce et la réparation des cycles en France :

- Les enseignes multisports (63 % des volumes de ventes),
- les détaillants spécialisés appartenant à la branche des services de l'automobile (19%),
- la grande distribution alimentaire (15%)
- les sites internet de vente à distance (3%).

Avec le développement des politiques volontaristes (plan Vélo...) de nouveaux acteurs investissent également le segment du vélo :

- Les centres-auto, vendant des VAE et proposant un service de réparation de cycles.
- Les acteurs de l'Economie Sociale et solidaire (ESS) et notamment les ateliers de réparation de cycles (une dizaine en 2006 à plus de 200 en 2018- source ADEME).
- Les collectivités territoriales qui proposent des vélos en location (courte et longue durée) en partenariat avec des acteurs privés « spécialistes de la mobilité » (ex : fluow, JC DECAUX, INDIGO WEEL, etc.)

En termes de volumes de ventes, les magasins spécialisés et les détaillants appartenant aux services de l'automobile, représentent le deuxième acteur du marché. Cependant du fait de leur spécialisation sur des segments de haute technicité, ils réalisent 55% du chiffres d'affaires du secteur et sont les premiers acteurs sur le marché du

cycle et de ses équipements. Source UNIVÉLO, Union Sport & Cycle.

Les magasins et les détaillants spécialisés dans le commerce et la réparation de cycles (branche des services de l'automobile) représentent, 1774 établissements et emploient 2300 salariés en 2018. Ces magasins sont généralement multimarques et indépendants, et certains choisissent d'adhérer à l'enseigne d'un fabricant, d'une centrale d'achat ou d'une franchise de marque. 421 établissements ont fait le choix d'adhérer à une enseigne d'un fabricant, d'une centrale d'achat ou d'une franchise de marque (Vélo et Oxygen, Culture vélo, Bouticycle, Vélostation, VéloLand, Giant sport, Mondovélo, Cyclable, Holland bikes). Source observatoire des métiers des services de l'automobile 2019

Ces entreprises sont généralement des petites structures où le gérant travaille seul (43% des cas) ou emploie 1 à 2 salariés (40%). Les 2258 salariés de ces détaillants sont à 82,5% des hommes âgés de moins de 35 ans et 88, 2% sont en CDI en 2017. (Source IRPAUTO). Près de 99 % des entreprises sont des TPE de moins de 11 salariés.

Les évolutions techniques des cycles (systèmes hydrauliques, évolution des matériaux ...), la multiplication et la montée en gamme des cycles, la part de plus en plus présente des Vélos à assistance électrique, ainsi que l'évolution des techniques de ventes (personnalisation, posturologie, vente additionnelle), représentent de nouveaux besoins en compétences à acquérir.

En 2017, 43,10% des entreprises du commerce et de la réparation des cycles (branche des services de l'automobile) ont procédé à un recrutement. Ces recrutements concernaient pour 65 % des créations de poste en raison de hausse d'activité. Ces entreprises ont peu recours à l'intérim et ont effectué 63,64% de leur recrutement en CDI. 66,64 % des établissements qui déclarent avoir embauché se disent prêt

à recruter des jeunes issus de formation. (Enquête observatoire des métiers des services de l'automobile 2018).

L'analyse des offres d'emplois réalisé par l'observatoire des métiers des services de l'automobile montre que 56% des annonces concernent un poste de mécanicien réparateur et 44 %, un poste exigeant la double compétence vendeur-technicien.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Mécanicien cycles

Réparateur vélo

Mécanicien vélo

Mécanicien réparateur de cycles

Monteur préparateur vélo

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Dans le cadre du montage

et de la préparation du vélo à la vente, le mécanicien cycles doit respecter le décret n° 2016-364 du 29 mars 2016 fixant les exigences de sécurité concernant les bicyclettes.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %

Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est composé de trois membres : deux professionnels (un représentant des organisations professionnelles et un représentant des organisations syndicales de salariés représentées en C.P.N.) et d'un formateur, n'ayant pas pris part à l'accompagnement ou à la formation, désigné par l'ANFA.

Base légale

Date de décision	16/12/2019
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	16/12/2022

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	79	0	69 %	—
2017	76	0	77 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP5443

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37007

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34346/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	70
Parcours menés à terme	45
Taux d'achèvement	64 %
Période	02/2022 – 06/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	119
Montant total engagé	575 368 €
Coût moyen par dossier	4 835 €
Durée moyenne	495 h
Période	09/2020 – 12/2022
France compétences	59 %
Reste à charge titulaire	21 %
France Travail	18 %
Entreprise	1 %
Régions	1 %
OPCO	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.